

# AVIS D'ACQUISITION PAR PREEMPTION AVEC OFFRE DE PRIX

Publication effectuée en application de l'article R 143-6 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif à la publication des préemptions

La SAFER Grand-Est porte à la connaissance du public qu'elle a exercé son droit de préemption prévu aux articles L 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche maritime sur les biens désignés ci-après.

Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE Surface sur la commune : 35 a 33 ca

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature cadastrale
FUERSTENTUM	16408	0069	5 a 18 ca	Vignes
FUERSTENTUM	16408	0070	6 a 12 ca	Vignes
FUERSTENTUM	16408	0072	5 a 72 ca	Vignes
FUERSTENTUM	16408	0073	13 a 69 ca	Vignes
FUERSTENTUM	16408	0160	4 a 62 ca	Vignes

Prix notifié : 124 000,00 €

Offre de prix SAFER : 102 500,00 €

Situation locative notifiée : Loué à partir du 10/11/2023

En exerçant son droit de préemption sur cette vente, nous vous informons que la SAFER poursuit les objectifs ci-dessous conformément à l'article L 143-2 du Code Rural et de la Pêche maritime :  
- Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière

pour les motifs particuliers suivants : Les parcelles vendues sont en nature de vigne AOP Alsace, plantées en cépage Gewurtztraminer. Elles sont situées dans le périmètre du Grand Cru Fuerstentum et ne sont pas constructibles. De nombreux pieds de vignes sont manquants.

La SAFER considère que les biens vendus sont libres de location. En effet, le bail transmis par le notaire instrumentaire et conclu entre le vendeur et l'acquéreur ne débute qu'en novembre 2023. Cette date d'entrée en vigueur démontre que les parties n'avaient en aucun cas l'intention d'exécuter ledit bail.

Le prix particulièrement élevé de cette transaction serait de nature à perturber le marché agricole et l'accès au foncier des exploitants du secteur. Les biens objet de la vente sont notifiés à 124 000 € soit 3 510 €/are ce qui constitue une valeur substantiellement supérieure à celles habituellement constatées pour des parcelles de mêmes caractéristiques.

Au cours des trois dernières années, les références prix recueillies par la SAFER pour des vignes Grand Cru à Kaysersberg Vignoble se situent dans une fourchette allant de 1 992 à 3 400 €/are. Considérant le cépage et les pieds manquants, la SAFER estime la parcelle vendue à 2 900 €/are..

et ceci sans préjuger des choix qui pourraient intervenir au regard des éventuelles candidatures qui se présenteraient après accomplissement des formalités légales de la publicité.

La SAFER,  
Denis JELSCH  
Chef de service

A Kaysersberg Vignoble, le 31/11/2023

Visa du Maire et cachet valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours

Le Maire de KAYSERSBERG VIGNOBLE  
Martine SCHWARTZ

